

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021-30 : dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Vu l'avis favorable du comité technique du 1^{er} décembre 2021 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2021,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2021 pour les enfants du personnel de moins de douze ans à 1527,50 €, qui se répartit de la façon suivante :

- 990 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 33 enfants) ;
- 462,5 € de places de spectacle (18,50 € par place pour 25 enfants) ;
- 63 € de « bons goûters » (4,5 € par bon pour 14 enfants).

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de l'Ecole
nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00